

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-106

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL A LA MISSION
LOCALE DU PLATEAU NORD VAL
DE SAONE - MODIFICATION

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération N° 97-56 du 27 mars 1997, la Ville a adhéré à la Mission Locale pour les jeunes du plateau Nord et du Val de Saône. Le 18 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté par délibération n° 2015-87 le contrat d'objectif et de moyen avec cette association.

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône a pour but d'aider les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, résidant sur son territoire d'intervention, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle par une intervention globale à leur service. Elle est composée de membres, personnes physiques et morales, réparties en quatre collèges :

- * le collège des communes participant au financement : 39 représentants dont 10 pour Caluire et Cuire,
- * le collège des administrations d'Etat et Territoriales (hors communes) : 10 représentants,
- * le collège des partenaires économiques et sociaux : 10 représentants,
- * le collège des associations, organismes et personnes qualifiées, compétents en matière d'insertion : 10 représentants,

Monsieur Fabien MANINI, élu Onzième Adjoint le 18 septembre 2015, délégué à la sécurité, à la prévention et aux commerces, n'a plus vocation à siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône comme représentant du Conseil Municipal et en a donc démissionné.

Ainsi s'agit-il de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône.

Conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation d'**un conseiller municipal** au sein du conseil d'administration de la Mission Locale selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 41 voix pour, de voter à main levée,

- DESIGNE

à la majorité par 34 voix pour

M. Philippe CHAISNÉ pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône.

(La candidature de M. MATTEUCCI recueille 7 voix)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET